



**COMPOSITION DES JURYS  
UFR Sciences humaines  
Année universitaire 2017-2018**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 25 septembre 2017 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du **Master 2 Géographie, aménagement, environnement, développement parcours TMEC** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2017-2018 :

**Président(e) : Thomas THEVENIN**  
**Membres :**

Jean- Philippe ANTONI  
Valérie FACCHINETTI  
Nadège MARTINY  
Yves RICHARD

**Article 2 :**

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines.

Fait à DIJON, le 22/11/2017.

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines

Philippe SALVADORI